

**6 septembre 2011**  
**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **L'ANAP publie un guide pour accompagner les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance énergétique**

---

**Dans le contexte des lois Grenelle 1 et 2, des établissements de santé et médico-sociaux se lancent dans la mise en œuvre d'actions de développement durable. L'ANAP publie un outil et deux audits énergétiques pour les accompagner dans cette démarche.**

### **Des « fiches réflexes » et des points de vigilance pour améliorer la performance énergétique**

Lorsque les établissements ont la volonté de mettre en place des actions de développement durable, plusieurs questions se posent à eux : comment répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement sans engager des opérations d'investissement lourdes ? Comment mettre en œuvre cette démarche ? Quels sont les gains possibles ?

Pour les aider à mettre en place les bonnes pratiques organisationnelles, l'ANAP publie deux ouvrages sur son site Internet [www.anap.fr](http://www.anap.fr), réalisés notamment avec le concours du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :

- Un guide pour améliorer sa performance énergétique
- Deux audits énergétiques de sites hospitaliers

Le premier document apporte une matière préalable aux établissements souhaitant engager une démarche d'amélioration et d'optimisation de leurs consommations énergétiques. Il se compose essentiellement de « fiches réflexes » simples portant sur les thèmes suivants :

- Réglementation énergétique et établissement de santé et médico-sociaux
- Aide documentaire et pistes d'amélioration
- Montages juridiques et financiers
- Aides financières
- Impact de l'exploitation (types de contrats)
- Contrôle

Le second document propose deux retours d'expérience d'établissements qui ont souhaité agir sur leur performance énergétique. Ils permettent aux établissements de disposer d'exemples concrets d'audit énergétique complet, avec des préconisations adaptées aux contextes et contraintes de chaque site.

### **Une priorité pour l'ANAP**

L'ANAP a inscrit le développement durable parmi ses priorités. L'amélioration de la performance des établissements passe par une prise en compte accrue de cette problématique, notamment parce que les établissements de santé et médico-sociaux disposent d'un patrimoine immobilier très important, et

du fait de leurs activités particulièrement énergivores (24h/24h, équipements techniques...). Ce document propose en ce sens une aide pratique et concrète pour ceux qui veulent franchir le pas.

**Retrouvez le document en téléchargement sur le site Internet de l'ANAP [en cliquant ici](#).**

Contact : Christine Albessard

**ANAP** - Communication

Tél. : 01 57 27 12 21 – Mobile : 06 26 83 62 25

[communication@anap.fr](mailto:communication@anap.fr)

[www.anap.fr](http://www.anap.fr)